

Des inaugurations en série

Parade d'inaugurations, vendredi, à Châtillon et Moncresson. Vidéo protection, trottoirs, restauration, plateau sportif : tous les secteurs étaient concernés.

Vendredi, en fin d'après-midi, les officiels du Département s'étaient réunis pour procéder à de nombreuses inaugurations sur les communes de Montcresson et Châtillon-Coligny. Ils étaient accompagnés de nombreuses personnalités politiques locales.

Ces inaugurations étaient aussi un bon prétexte pour remercier les acteurs du Département ayant subventionné les travaux et achats sur ces communes.



TRAVAUX. Le président du Département coupe le ruban avec Alain Germain le maire de la commune lors de l'inauguration des trottoirs de la RD 93 traversant la commune de Montcresson.

La vidéo protection à l'ordre du jour

Passant par Montcresson, la nombreuse délégation a inauguré les trottoirs sur la RD 93, la remise aux normes de l'électricité de l'église de la commune, et la restauration et l'aménagement

de la mairie.

Puis, tout le monde s'est retrouvé à Châtillon-Coligny pour inaugurer la restauration du tableau en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, les fenêtres de l'école primaire, le panneau lumineux d'avertissement, le matériel de vidéo protection, les trottoirs de la rue de la messe, le plateau sportif face au dojo, sans oublier la nouvelle voiture électrique du policier municipal.

Après la traversée de la ville, les participants se sont retrouvés dans la salle des fêtes de la mairie où chacun a pris la parole.

La réserve parlementaire en question

Les maires, d'un commun accord, ont remercié le Département, et tous les acteurs qui ont subventionné et permis la réalisation de ses nombreux projets.

L'un des officiels a évoqué même la disparition de la réserve parlementaire. « Cet argent permettait aux parlementaires d'aider les petites communes dans leurs projets et permettait également aux élus de constater sur le terrain les réalisations, et si le nombre de parlementaires diminue ceux restant seront moins sur le terrain pour voir les besoins des communes ». ■